

# EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Circulaire académique – Fiche technique  
Second degré – établissements publics

**I – Le volet culturel du projet d'établissement : appel à projets, ressources et recensement**

**II – Le réseau action culturelle – mise en œuvre et accompagnement des projets d'éducation artistique et culturelle**

**III – La formation, élément majeur de l'accompagnement des équipes**

**I – Le volet culturel du projet d'établissement : appel à projets, recensement et ressources**

**ADAGE – Application Dédiée À la Généralisation de l'EAC - est une plateforme de ressources pour les acteurs, le support technique de la campagne d'appel à projets (PACTE) et l'outil de recensement des actions éducatives et des enseignements artistiques.**

Afin de faciliter la construction de projets en EAC, ADAGE donne à voir l'ensemble des **textes de référence, cadres institutionnels, pédagogiques et territoriaux, ressources culturelles, dans lesquels les enseignements et démarches de projets d'éducation artistique et culturelle peuvent s'inscrire.**

**Dès le mois 5 juin 2020**, ADAGE permet aux écoles, collèges et lycées de répondre à l'appel à projets (PACTE). Il est vivement recommandé pour la mise en œuvre des projets 2020-2021 de s'appuyer sur le diagnostic de l'année scolaire précédente rédigé dans ADAGE, grâce au travail de recensement réalisé par les équipes.

L'ensemble des données est accessible à la communauté éducative afin de favoriser les dynamiques inter-établissements, inter-degrés et de valoriser le travail des équipes pédagogiques et partenariales.

**Le volet recensement d'ADAGE sera ouvert aux établissements en janvier 2021 en raison de la nationalisation de l'application.**

Afin de faciliter la construction de projets en EAC, ADAGE donne à voir l'ensemble des ressources utiles :

- textes de référence
- cartographie des partenaires culturels
- moteur de recherche des projets cartographiés les années précédentes

Il est vivement recommandé pour la mise en œuvre des projets 2020-2021 :

- **de rédiger le bilan des PACTE 2019-2020 (à renseigner en ligne)**
- **de valoriser dans ADAGE les actions menées sous la forme d'un lien Internet (renvoyer par exemple sur une page dédiée sur le site de l'établissement, sur un padlet, etc.)**
- **de s'appuyer sur le diagnostic de l'année scolaire précédente rédigé dans ADAGE, grâce au travail de recensement réalisé par les équipes.**

## **A. Le PACTE (Projet Artistique et Culturel en Territoire Éducatif) – appel à projets**

Les établissements sont invités à élaborer, à l'initiative d'équipes interdisciplinaires, un ou plusieurs **Projets Artistiques et Culturels en Territoire Éducatif (PACTE)** en partenariat avec une structure artistique et culturelle. Le PACTE est un cadre pédagogique qui s'appuie sur les trois piliers de l'EAC et doit permettre l'articulation avec d'autres dispositifs, notamment ceux des collectivités territoriales. Il vise le développement de **partenariats pérennes** entre le milieu scolaire et les structures culturelles, afin de contribuer à l'éducation artistique et culturelle de l'ensemble des élèves ; il favorise la **continuité** du parcours entre les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, notamment au niveau du cycle 3.

Les équipes pédagogiques désireuses de répondre à l'appel à projets **se mettent en rapport avec une structure culturelle spécialisée dans le ou les champs artistiques et culturels souhaités** : Architecture, Arts du cirque et de la rue, Arts du goût, Arts numériques, Arts plastiques, Arts appliqués, Cinéma, Audiovisuel, Culture scientifique et technique, Danse, Design, Développement durable, Lecture, Littérature, Poésie, Écriture créative et journalistique, Musique, Patrimoine, Photographie, Théâtre, Expression dramatique. **La structure culturelle et l'établissement, en tant que partenaires, co-construisent le projet dans ses trois dimensions (Rencontrer, Pratiquer, Connaître). A ce titre, ils veillent à l'articulation de la démarche artistique et/ou scientifique à la démarche pédagogique.**

**Du 5 juin 2020 au 18 septembre 2020, ADAGE assure le suivi de la campagne d'appel à projets et permet aux écoles, collèges et lycées de renseigner le formulaire en ligne (volet "Monter son projet").** Il est fortement recommandé aux équipes pédagogiques de transmettre une copie du formulaire rempli à la structure culturelle partenaire. Le cahier des charges du PACTE est le suivant :

a) Chaque PACTE concernera **au moins trois classes**. Il devra être conduit par des **équipes pédagogiques interdisciplinaires**. **La rencontre avec les œuvres, les structures et les professionnels** des secteurs culturels, artistiques et scientifiques sera un élément central du projet partagé par les classes concernées. Le PACTE doit donner lieu à une pratique artistique et culturelle en articulation avec les contenus pédagogiques.

b) Le PACTE pourra, par ailleurs, donner lieu de façon complémentaire, hors temps d'enseignement, à une **pratique artistique approfondie conduite en atelier semestriel ou annuel d'une durée hebdomadaire de deux heures consécutives**, qui s'adressera aux élèves volontaires issus en priorité des classes concernées. Les pratiques artistiques ou scientifiques conduites en atelier seront développées en lien étroit avec le projet des classes ; celles-ci seront associées à ces pratiques par la présentation régulière de travaux, l'intervention d'élèves de l'atelier dans les classes, etc. Dans les collèges de l'éducation prioritaire (REP et REP+), la pratique artistique ou scientifique conduite en atelier semestriel ou annuel s'inscrira dans les horaires de l'accompagnement éducatif.

c) Dans le cadre de la **réforme du lycée général et de la transformation de la voie professionnelle**, trois groupes d'élèves pourront être mobilisés, en lieu et place de 3 classes.

d) Les pratiques culturelles (parcours de spectateur, visites, lectures...), artistiques et scientifiques pourront être développées **en appui sur les outils numériques (padlets, compte instagram...)** si le **contexte y incite**. **Ces outils permettront à la fois la mise en partage des ressources, des propositions de travail.**

d) L'étude des projets est assurée par un **groupe de travail académique** coordonné par la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle. Ce groupe réunit des représentants des services académiques (délégation académique à l'action culturelle, direction des services départementaux de l'éducation nationale, IA-IPR), de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (ministère de la culture), des collectivités territoriales et de CANOPE.

e) Le groupe de travail académique accordera une attention particulière au **bilan du PACTE 2019-2020**, ainsi qu'au diagnostic formulé par le chef d'établissement dans ADAGE (volet culturel du projet d'établissement).

f) Le groupe de travail pourra proposer, en fonction des projets retenus et des moyens académiques disponibles, **l'attribution d'une subvention** (aide complémentaire à la conduite du projet). Dans

l'application ADAGE, la mention "Reste à financer" indique la demande de subvention faite à l'Académie. En ce qui concerne les moyens horaires nécessaires à la mise en place des ateliers, ils devront être mobilisés sur la DHG. Un volume d'HSE pourra être attribué de façon exceptionnelle à l'établissement. Conformément aux objectifs de la circulaire, **une enveloppe complémentaire aux moyens académiques pourra être attribuée par une ou des collectivités territoriales dans le cadre de leurs propres dispositifs selon un cahier des charges partagé.**

## **B – Utilisation des outils**

### **1. Accès à ADAGE**

L'application ADAGE est accessible à la communauté éducative via le portail d'application ARENA :

- **Accès INTRANET (au sein du réseau interne de l'académie) :** <https://intranet.in.ac-versailles.fr>
- **Accès INTERNET (via une clef OTP pour les chefs d'établissements et directeurs d'écoles) :** <https://id.ac-versailles.fr>

L'utilisateur doit d'abord **s'authentifier** grâce à son UID (identifiant de messagerie) et son mot de passe (mot de passe de messagerie ou Passcode OTP le cas échéant). L'application est classée dans la rubrique « Scolarité 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré », et dans la sous-rubrique « Applications locales de gestion de la scolarité ».

Pour toute demande d'assistance, contacter le guichet unique CARIINA : soit par formulaire en ligne accessible depuis le portail ARENA domaine « Support et assistance », soit en composant le 0820 36 36 36. La plate-forme d'assistance CARIINA est ouverte hors vacances scolaires (de 8h30 à 18h du lundi au jeudi, de 8h30 à 17h le vendredi), pendant les vacances scolaires (de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi).

**Le chef d'établissement attribue un profil « Rédacteur de projet » à l'enseignant coordinateur du PACTE et lui donne ainsi accès à l'appel à projets.**

### **2. Valorisation**

Chaque action recensée peut donner lieu à une valorisation sous la forme d'un lien Internet dans ADAGE. Les établissements peuvent ainsi valoriser les projets menés en renvoyant sur **une page dédiée sur le site de l'établissement, sur un padlet**, etc.

### **3. Cartographie**

L'application ADAGE comporte une cartographie accessible depuis le moteur de recherche à l'ensemble de la communauté éducative. La carte de l'académie de Versailles fait ainsi apparaître à tous les données du recensement. Cet outil de navigation a pour but de favoriser la synergie entre les équipes pédagogiques et de créer des dynamiques de travail partagé sur les territoires éducatifs de l'académie.

### **4. Communication**

**Le site académique de l'académie de Versailles** héberge une page dédiée à l'Éducation artistique et culturelle qui permet de communiquer auprès de l'ensemble du réseau EAC (communauté éducative, partenaires culturels et institutionnels). Cette page donne accès aux orientations académiques, aux textes nationaux, aux organigrammes, aux ressources, à l'offre de formation de la DAAC à destination des enseignants ainsi qu'aux actualités majeures.

**Un open agenda** accessible à l'adresse suivante <https://openagenda.com/daac-versailles-appels-a-candidature-partenariats-ateliers-et-rencontres> ainsi que dans le volet "ressources" d'ADAGE permet à la communauté éducative d'avoir accès au calendrier des appels à projets, rencontres et formations à destination des professeurs.

**Une lettre d'information « Daac'tualités »** disponible dans l'onglet « ressources d'ADAGE » et envoyée sur abonnement permet également d'accéder à l'actualité politique et pédagogique de l'EAC.

**Un outil de courriel intégré à l'application ADAGE** permet aux services académiques de communiquer avec les établissements de façon ciblée, en fonction des données recensées. Les chefs d'établissement, professeurs porteurs de projet et professeurs référents culture sont ainsi susceptibles d'être sollicités.

## **5. Recensement**

En raison de la nationalisation de l'application, le recensement des actions dans ADAGE sera lancé en janvier 2021.

Un courrier assorti d'une fiche technique sera envoyé en amont de façon à accompagner les équipes dans le travail de recensement, utile à la formalisation du volet culturel des projets d'établissement.

## II – Le réseau action culturelle – mise en œuvre et accompagnement des projets d'éducation artistique et culturelle

La mise en œuvre de la politique d'éducation artistique et culturelle dans l'académie de Versailles est assurée par la **Délégation Académique à l'Action Culturelle** (DAAC) en étroite collaboration avec les **corps d'inspection**. Elle accompagne les établissements scolaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs démarches et activités relevant de l'éducation artistique et culturelle. Les chargés de mission pour l'EAC dans les **Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale**, correspondants de la DAAC, contribuent à l'accompagnement de ces démarches et favorisent l'articulation premier et second degrés.

Certaines structures culturelles partenaires de l'académie (Radio France, Etablissement public du Château de Versailles, Institut du monde arabe, Musée du Louvre...) disposent de **professeurs relais** dont la mission est notamment d'encourager la mise en œuvre de projets artistiques et culturels.

A l'échelle des intercommunalités, les **professeurs référents culture territoriaux**, en lien étroit avec le coordonnateur académique du réseau, favorisent les dynamiques infra-académiques et contribuent à l'animation du réseau et au partage de ressources. Dans les collèges et lycées, les **professeurs référents culture** contribuent à la formalisation du volet culturel du projet d'établissement à travers ADAGE et assistent le chef d'établissement dans le déploiement de la politique d'EAC de l'établissement.

Le partage d'informations au sein du réseau est facilité par la lettre d'information **DAAC'tualités**.

### □ Délégation académique à l'action culturelle

**Marianne Calvayrac, déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, conseillère technique de la rectrice**

Tél. : 01 30 83 45 61 / [marianne.calvayrac@ac-versailles.fr](mailto:marianne.calvayrac@ac-versailles.fr)

Mathieu Rasoli, délégué académique adjoint, conseiller cinéma-audiovisuel, photographie

Tél. : 01 30 83 45 64 / [mathieu.rasoli@ac-versailles.fr](mailto:mathieu.rasoli@ac-versailles.fr)

Margot Wroza, suivi administratif, affaires générales, secrétariat de la délégation académique

Tél. : 01 30 83 45 61 / [ce.daac@ac-versailles.fr](mailto:ce.daac@ac-versailles.fr)

Amandine Barrier-Dalmon, arts plastiques, design, musique

Tél. : 01 30 83 45 66 / [amandine.barrier-dalmon@ac-versailles.fr](mailto:amandine.barrier-dalmon@ac-versailles.fr)

Anne Battle, théâtre-expression dramatique, arts du cirque et de la rue

Tél. : 01 30 83 45 68 / [anne.battle@ac-versailles.fr](mailto:anne.battle@ac-versailles.fr)

Jacques Bret, danse, culture scientifique et technique, développement durable, arts du goût

Tél. : 01 30 83 45 69 / [jacques.bret@ac-versailles.fr](mailto:jacques.bret@ac-versailles.fr)

Marie Labiste, missions transversales

[marie.labiste@ac-versailles.fr](mailto:marie.labiste@ac-versailles.fr)

Frédérique Servan, architecture, patrimoine, histoire des arts

Tél. : 01.30.83.45.65 / [Frederique-Bett.Richard@ac-versailles.fr](mailto:Frederique-Bett.Richard@ac-versailles.fr)

Patrick Souchon, livre, littérature, écriture, poésie, archives

Tél. : 01 30 83 45 71 / [patrick.souchon@ac-versailles.fr](mailto:patrick.souchon@ac-versailles.fr)

### □ Coordination académique des professeurs référents culture

Frédérique Servan / Tél. : 01.30.83.45.65 / [Frederique-Bett.Richard@ac-versailles.fr](mailto:Frederique-Bett.Richard@ac-versailles.fr)

### □ Les chargés de mission en DSDEN , correspondants de la DAAC

DSDEN des Yvelines / Marie Blicck

Tél. : 01 39 23 61 31 – [ce.ia78.culture@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia78.culture@ac-versailles.fr)

DSDEN de l'Essonne / Barbara Carreno

Tél. 01 69 47 83 30 – [barbara.carreno@ac-versailles.fr](mailto:barbara.carreno@ac-versailles.fr)

DSDEN des Hauts-de-Seine / Sébastien Cousin

Tél. 01 71 14 28 28 – [sebastien.cousin@ac-versailles.fr](mailto:sebastien.cousin@ac-versailles.fr)

DSDEN du Val d'Oise / Barbara Moreillon

Tél. 01 79 81 21 58 – [barbara.moreillon@ac-versailles.fr](mailto:barbara.moreillon@ac-versailles.fr)

### **III – La formation, élément majeur de l'accompagnement des équipes**

La formation continue des professeurs constitue un élément majeur de l'accompagnement des équipes engagées dans la mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle, particulièrement pour les actions éducatives qu'elles mènent avec leurs élèves dans le cadre des PACTE, des résidences d'artistes, et de dispositifs tels que *Collège au cinéma* et *Lycéens et apprentis au cinéma*.

**En fonction du contexte, ces formations pourront se dérouler à la fois en présentiel et en virtuel (webinaires, conférences en ligne...). Des outils de partage et d'échanges seront également privilégiés.**

Le plan de formation académique pour l'EAC se décline en **cinq axes de développement** :

- Des formations au service de la démarche de projet et de l'innovation pédagogique adossées à des dispositifs fléchés

Les actions de formation s'attachent à accompagner les démarches interdisciplinaires sources d'innovation pédagogique. En effet, les domaines artistiques et culturels font dialoguer les disciplines à l'endroit des œuvres, des démarches, des pratiques artistiques et scientifiques. Elles contribuent au développement de partenariats pérennes sur les territoires et à l'excellence des propositions artistiques faites à la communauté éducative. Elles s'articulent étroitement aux dispositifs d'EAC mis en œuvre dans les établissements et en favorisent l'émergence. C'est pourquoi elles s'adressent aux équipes pédagogiques des établissements.

- Des formations territorialisées au service d'un réseau EAC structuré et structurant

Les actions de formation favorisent la structuration du réseau et le développement de compétences sur les politiques d'EAC. Elles font émerger une culture professionnelle partagée avec les acteurs institutionnels extérieurs à l'École. Elles contribuent à la création et au partage de ressources, ainsi qu'à la diffusion des bonnes pratiques. Ces formations permettent de travailler sur des partenariats de proximité dans une approche territoriale. En fonction des remontées de besoin dans ADAGE, des formations à initiative locale pourront être proposées de façon plus ciblée sur les territoires éducatifs.

- Des parcours de formation en appui sur des domaines artistiques et culturels problématisés

Des parcours de formation sont proposés autour de chaque domaine artistique et culturel pour contribuer au développement professionnel de l'enseignant. De l'approche à l'approfondissement d'une pratique, les professeurs peuvent développer des compétences en lien avec le passage d'une certification complémentaire. Sur les politiques publiques d'éducation artistique et culturelle, en fonction du parcours de formation suivi et de l'expérience acquise dans la mise en œuvre de projets, les compétences professionnelles pourront être valorisées.

- Des formations hybrides engagées dans l'ère du numérique

Plusieurs formations dans le champ de l'EAC interrogent le numérique sous l'angle de la création contemporaine pour transformer le regard porté sur les pratiques quotidiennes du numérique et accompagner les formes de culture transversales induites par ce nouveau media. Dans certaines formations, des prolongements numériques (murs virtuels, espaces collaboratifs) seront proposés.

- Séminaires et journées d'étude

Les séminaires et journées d'études conçus en partenariat avec les grands établissements publics nationaux permettent d'interroger les problématiques propres à la culture au regard du monde actuel, mettant en tension patrimoine et création contemporaine pour une approche vivante et sensible des œuvres. Des journées académiques interprofessionnelles sont par ailleurs organisées dans les différents champs artistiques et culturels.